

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 453

présenté par

M. Vatin, M. Vialay, M. Bouley, Mme Audibert, Mme Corneloup, M. Ramadier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Quentin, Mme Meunier, M. Bourgeaux, M. Hemedinger, M. Perrut, M. Menuel, M. Grelier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Dive, M. Ravier, M. Bony, Mme Boëlle, Mme Trastour-Isnart, M. Sermier et Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Au deuxième alinéa de l'article L. 312-19 du code de l'éducation, après le mot : « naturelles », sont insérés les mots : « , à la santé environnementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de sensibiliser les élèves à la santé environnementale, étant une notion plus globale que celle des ressources naturelles. L'importance d'une sensibilisation sur les ressources naturelles n'est pas discutable, mais en élargissant l'assiette de la définition, les ressources naturelles en font partie automatiquement.